



Question écrite n°0232

Réponse de Monsieur Bernard Clerfayt, Membre du Collège en charge de la Formation professionnelle et des Relations internationales, à la question écrite de Monsieur Emin Ozkara

Objet : L'adaptation de l'offre de soutien aux besoins des NEETs et l'accompagnement des NEETs.

Monsieur le Député,

Je vous remercie pour votre question.

Le terme NEETs est utilisé pour décrire les jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent pas d'études ni de formation. Il comprend donc aussi bien les jeunes au chômage (donc bien en recherche d'emploi) mais également des jeunes dans d'autres situation notamment des jeunes en situation de décrochage.

Pour illustrer l'hétérogénéité de ce groupe, Eurofound identifie parmi la catégorie des NEETs six principaux sous-groupes, à savoir :

1. la part la plus importante, celle des « chômeurs au sens conventionnel » (càd à la recherche d'un emploi et disponible pour le marché du travail) ;
2. les personnes non disponibles sur le marché de l'emploi pour des raisons familiales par exemple pour la prise en charge d'un proche ou d'un jeune enfant (par exemple les jeunes mères)
3. les personnes non disponibles sur le marché de l'emploi en raison d'une maladie, d'un handicap,...
4. les personnes non disponibles sur le marché de l'emploi parce qu'ils ont interrompu momentanément leurs études et vont les reprendre (« re-entrants ») ;
5. les personnes « désengagées » c'est-à-dire ne cherchant pas d'emploi ou à étudier, et n'y étant pas contraintes (en ce compris les jeunes « découragés » par le travail et les jeunes engagés dans d'autres modes de vie...);
6. Autres situation de Neets ; par exemple :

- les « chercheurs d'opportunités » c'est-à-dire des personnes qui bien que cherchant activement un emploi (ou une formation), se réservent pour une opportunité qu'elles jugent digne de leurs compétences ou de leur statut ;

- les NEETs « volontaires », qu'ils voyagent ou soient engagés de manière constructive dans d'autres activités telles que l'art ou l'autoapprentissage.

On peut donc voir que ce groupe est très hétérogène et qui comprend à la fois des jeunes en chômage, des jeunes en décrochage institutionnelle mais aussi des jeunes qui ne sont pas spécifiquement disponibles pour le marché du travail.

Les données sur les NEETs sont calculées à partir de l'Enquête sur les Forces de Travail qui permet de croiser des informations sur la situation des jeunes (jeunes à l'emploi, jeunes aux études, jeunes au chômage....). Les données par Région sont disponibles notamment sur le site de Statbel¹. Elles sont également disponibles sur le site d'Eurostat sur base de la même enquête. Il n'existe pas de sources administratives qui permettent d'identifier les Neets. Il est possible d'avoir des données par Région, sexe et âge mais il n'est pas possible de les ventiler par commune

Si on prend les 5 dernières années, on constate que le taux des NEETS a diminué en Région bruxelloise. Il s'élevait à 17,5% en 2015 et il a atteint en 2020, 11,3%.

¹ <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/formation-et-enseignement/neet#news>

En rapportant le taux de NEET calculé par STATBEL/Eurostat à la population de la tranche d'âge considérée, il est possible d'estimer le nombre de NEET. Pour la Région bruxelloise, on peut estimer ce nombre à 16.146 pour les jeunes de 15 à 24 ans, dont 7.985 hommes et 8.161 femmes.

Comme mentionné plus haut, une partie des Neets sont inscrits chez Actiris et bénéficient dès lors de l'accompagnement mis en place par Actiris dans le cadre de la Garantie Jeunes et donc se voient offrir un stage, un emploi ou une formation dans les 6 mois de leur inscription.

Pour ce qui est des Neets non-inscrits, Actiris a lancé en 2018 un appel à projets pour venir en soutien à ce public-cible. Cette mesure a débuté le 1er janvier 2019 et se poursuivra jusqu'en décembre 2023 avec le cofinancement du Fonds Social Européen et de l'Initiative Emploi Jeunes (IEJ). Cette mesure a été renforcée en 2020 grâce au moyens supplémentaires obtenus de l'Europe dans le cadre d'un renforcement de l'IEJ.

Le partenariat NEETs mène des activités de « reach-out » (identification et recherche active de NEETs), de remobilisation et d'accompagnement (travail sur les freins à l'insertion socioprofessionnelle, motivation, bilans de carrière, plan d'action pour les objectifs professionnels), d'accompagnement personnalisé (préparation aux offres adaptées, recherche d'emploi, jobmatching) et d'activités de suivi (coaching, suivi après le placement et reprise du soutien si les solutions ne durent pas).

En parallèle à cette mesure, la Cité des Métiers de Bruxelles propose également des services spécifiques au public NEET et ce depuis début 2019.

Celui-ci comporte 3 « pôles » :

Pôle 1 : développement de partenariats spécifiques avec les acteurs de terrain au niveau local et à destination des jeunes. Articulation des passages entre les acteurs locaux et la CDM.

Pôle 2 : Développement d'offres spécifiques et adaptées aux jeunes, comme : des actions essais métiers, de nouveaux outils informatisés sur les métiers, ...

Pôle 3 : Actions d'orientation spécifiques vers les fonctions critiques ciblées pour les jeunes.

Dans le cadre de la prochaine programmation opérationnelle FSE +, il y a un objectif stratégique concernant les jeunes et dans ce cadre, un appel à projets sera lancé qui permettra d'avoir, éventuellement, de nouveaux projets à mettre en œuvre pour ce public-cible.

11 partenaires ont été sélectionnés par le Service Partenariat d'Actiris dans le cadre de la mesure NEETs. Les candidatures étaient diverses. Les opérateurs sont géographiquement dispersés et ils travaillent généralement sur l'ensemble de Bruxelles.

Il va sans dire qu'ils sont actifs dans les quartiers où le chômage des jeunes et le taux de NEETs est le plus élevé ou dans les endroits où ils se trouvent. (par ex., Sud-Ouest de Bruxelles, Porte de Ninove, Anneessens, Etangs Noirs, Zone Kanaal...).

Vous trouverez la liste de ces partenaires sur le site d'Actiris.

La mesure de partenariat et les services de la Cité des Métiers permettent aux jeunes initialement considérés dans une situation de décrochage, de renouer le contact et la confiance dans les institutions afin qu'ils puissent mettre en œuvre un projet professionnel, reprendre les études, suivre une formation ou commencer un stage.

Vu l'hétérogénéité du groupe cible, Actiris a laissé aux candidats opérateurs une grande liberté dans leur méthode envers le jeune NEET.



Actiris considère les partenaires sélectionnés, ainsi que la Cité des Métiers, aussi comme des associations « de proximité » présentes dans les quartiers sensibles. Ils sont donc non seulement eux-mêmes des associations de terrain, ils sont en lien avec des autres associations de terrain, les maisons de quartier, les foyers et maisons de jeunes, les associations sportives, les CPAS etc... Eux aussi présentent leurs différents programmes aux responsables et aux équipes de travailleurs sociaux.

La méthodologie est en permanence évaluée et adaptée de sorte de répondre au mieux aux besoins des jeunes, tout en traduisant les 5 principes suivants dans les actions et méthodes:

Pour identifier les jeunes, l'opérateur va vers eux (ou vers des intermédiaires qui ont leur confiance) et prend le temps qu'il faut pour se faire accepter, connaître le jeune, identifier ces demandes et obtenir sa confiance afin de faire le lien avec le parcours proposé par l'opérateur;

L'opérateur élimine le plus d'obstacles qui peuvent empêcher que le jeune ne se sente pas concerné par / motivé pour le parcours: langage, heures d'ouverture, localisation, procédures de sélection, modes de contacts, type d'activités, ... ;

Le jeune au centre du projet c'est-à-dire que l'opérateur propose un accompagnement personnalisé, basé sur les besoins, envies et passions du jeune. Cela implique que les actions et méthodes proposées évoluent avec le jeune et peuvent être différentes d'un jeune et d'un moment à l'autre ;

L'opérateur met tout en place pour éviter l'abandon du jeune et pour le rattraper quand il faut. Il suit le jeune de près et essaie différentes manières pour entrer en contact avec lui ;

<via des actions variées et multiples, pendant tout le parcours, l'opérateur offre des expériences valorisantes qui boostent le jeune, lui permettent de développer des compétences et d'entrer en contact avec le monde du travail. Des actions de type essais-métiers, workshops donnés par des employeurs, mentorat, etc. sont fortement encouragées. Travailler avec des certifications, des récompenses etc quand le jeune a pris une étape, également.

Le budget octroyé à l'appel à projet Neets s'élève à 2.100.700€ et un montant d'environ 165.000€ est accordé à la Cité des métiers.

Je ne dispose pas des données concernant le nombre de Neets qui ont perdu leur droit aux allocations de chômage ou au revenu d'intégration. Pour cela, je vous invite à interroger le Ministre fédéral du travail ou le Ministre en charge des CPAS.

Il est à rappeler que le Gouvernement bruxellois a adopté en 2014 le dispositif bruxellois de Garantie pour la Jeunesse qui est composé de 6 axes : Information/orientation ; Enseignement/Aide à la jeunesse ; Education et formations informelles ; Formation, Stages en milieu professionnel et Emploi.

Dans ces différents axes, on retrouve un ensemble d'acteurs qui travaillent avec les jeunes en décrochage scolaire, avec les institutions et donc en amont de l'inscription auprès d'Actiris.

Dans ce dispositif, on retrouve différentes compétences et donc Ministre aussi bien régionaux que communautaires, comme par exemple, l'Administration de l'enseignement obligatoire et Administration de l'aide à la jeunesse pour tout ce qui concerne les actions en lien avec l'accrochage scolaire, et ils collaborent avec le Service Ecole et la VGC.

Il y a aussi par exemple, la mesure JEEP-Jump qui s'adresse aux jeunes du troisième degré de l'enseignement secondaire. Les élèves sont non seulement informés sur les choix de poursuite d'études, de formation, de métiers en pénurie. Cette mesure est un partenariat entre la Région et la communauté française.



Les partenaires NEET ont accompagné 1228 jeunes depuis le début de la mesure.

Il est important de savoir que l'accompagnement d'un jeune NEET peut être de plus longue durée, compte tenu de son éloignement du marché du travail et des facteurs externes socio-économiques, psychologiques, familiaux. Au cours de la même période, 497 accompagnements ont été clôturés.

Au 31/5/2021 les sorties positives sont réparties comme suit :

Emploi : 38,58%

Formation : 21,61%

Etudes : 6,57 %

Autres : 33,26% (Stage First, Service Citoyen, sortie vers une autre mesure plus adaptée dû au rapprochement au marché de l'emploi, par exemple ARAE)

Par définition, il est difficile de mesurer avec précision le nombre de NEETs, précisément parce qu'ils sont....NEETs. Et donc je ne suis pas en mesure de répondre à votre question relative au nombre de NEETs qui sont sortis des radars.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, en ma considération distinguée.



Bernard CLERFAYT
Ministre